

### Communauté de Communes de l'Oise Picarde

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70 % de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4 %, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX<sup>ème</sup> siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile (SAU) moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs, etc), des oléagineux (colza, soja, pois, etc), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades, etc) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

À l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

### Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le [site Internet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt \(DRAAF\) des Hauts-de-France](#).

### Recensement Général Agricole (RGA)

Le Recensement Général Agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région

agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface totale du périmètre d'étude de la Communauté de Communes Oise Picarde (CCOP) est de 39 827 ha, sa Surface Agricole Utile (SAU) est de 31 882 ha à la PAC 2014. Elle représente plus de 80,59 % de la surface totale, en augmentation de 0,3 % par rapport au RA 2010 (sources : RA 2010 et déclarations de la PAC 2014. Les référentiels sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative).

## Consommation agricole

La comparaison des îlots PAC sur une période de 10 ans, entre 2006 et 2016, laisse apparaître une augmentation de 3,6 % des terres agricoles sur le périmètre d'étude de la CCOP.

Commune	Superficie (ha)	Îlots PAC 2016 (ha)	Îlots PAC 2006 (ha)	Comparatif (ha)
Abbeville-Saint-Lucien	529	406	407	-1
Ansauvillers	703	588	456	132
Bacouël	548	426	401	25
Beauvoir	1 027	890	884	6
Blancfossé	519	438	435	3
Bonneuil-les-Eaux	1 828	1 544	1 404	140
Bonvillers	588	421	400	21
Breteuil	1 721	1 156	1 142	14
Broyes	478	383	362	21
Bucamps	581	473	475	-2
Campremy	1 023	929	922	7
Catheux	1 178	738	720	18
Chepoix	906	721	703	18
Choqueuse-lès-Bénards	421	329	331	-2
Conteville	358	256	259	-3
Cormeilles	717	566	565	1
Le Crocq	308	249	249	0
Croissy-sur-Celle	1 106	869	701	168
Doméliers	608	517	520	-3
Esquennoy	984	844	847	-3
Fléchy	476	416	414	2
Fontaine-Bonneleau	1 639	1 064	969	95
Froissy	662	523	525	-2
Le Gallet	347	272	274	-2
Gouy-les-Groseillers	298	266	165	101
Hardivillers	972	716	705	11
La Hérelle	511	348	347	1

Commune	Superficie (ha)	Îlots PAC 2016 (ha)	Îlots PAC 2006 (ha)	Comparatif (ha)
Maisoncelle-Tuilerie	773	628	625	3
Le Mesnil-Saint-Firmin	413	292	293	-1
Montreuil-sur-Brèche	1 061	840	835	5
Mory-Montcru	463	416	409	7
La Neuville-Saint-Pierre	418	346	347	-1
Noirémont	639	577	574	3
Noyers-Saint-Martin	1 322	1 119	1 120	-1
Oroër	909	711	710	1
Ourcel-Maison	697	612	607	5
Paillart	1 427	1 239	1 109	130
Plainville	431	325	315	10
Puits-la-Vallée	432	358	357	1
Le Quesnel-Aubry	483	388	384	4
Reuil-sur-Brèche	1 270	1 093	1 101	-8
Rocquencourt	970	904	800	104
Rouvroy-les-Merles	404	303	279	24
Saint-André-Farivillers	1 148	950	956	-6
Sainte-Eusoye	847	741	747	-6
Sérévillers	329	266	264	2
Tartigny	701	466	469	-3
Thieux	919	832	813	19
Troussencourt	531	442	417	25
Vendeuil-Caply	1 094	870	836	34
Viefvillers	399	357	357	0
Villers-Vicomte	522	385	387	-2
<b>TOTAL</b>	<b>39 638</b>	<b>31 808</b>	<b>30 693</b>	<b>1 115</b>

(source : données Cartélie)

## Valeur vénale des terres

Les 52 communes de la CCOP font toutes parties de la Petite Région Agricole (PRA) du Plateau Picard.

La valeur vénale des terres par région agricole figure dans les tableaux ci-après.

Prix des terres et prés libres non bâtis	2008	2010	2012	2014	2016	Prix minimal 2016	Prix maximal 2016
Plateau Picard	7 320	6 860	8 790	6 590	7 010	3 150	14 910
Noyonnais, Soissonnais	5 650	5 240	7 530	7 830	6 830	1 850	13 490
Valois et Multien	6 570	8 190	10 590	16 230	12 460	4 750	19 860
Pays de Bray	5 470	5 670	6 270	7 330	7 680	3 250	13 900
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	6 210	6 230	8 390	8 790	9 000	3 730	25 430
<b>Oise</b>	<b>6 660</b>	<b>6 670</b>	<b>8 650</b>	<b>8 700</b>	<b>8 230</b>	-	-

Prix des terres et prés loués non bâtis	2008	2010	2012	2014	2016	Prix minimal 2016	Prix maximal 2016
Plateau Picard	4 410	4 760	5 020	5 660	6 080	4 000	8 380
Noyonnais, Soissonnais	3 980	4 120	4 470	4 920	5 340	3 940	8 000
Valois et Multien	4 460	4 910	5 480	5 960	6 210	4 000	10 000
Pays de Bray	4 300	4 680	4 750	4 940	5 360	3 670	9 340
Vexin, Pays de Thelle, Clermontois	4 570	4 340	4 880	5 680	6 540	3 780	9 280
<b>Oise</b>	<b>4 380</b>	<b>4 600</b>	<b>4 970</b>	<b>5 560</b>	<b>6 040</b>	-	-

(source : SAFE-SSP-Terres d'Europe-Scafr)

La valeur vénale moyenne des terres en 2016, rapportée à l'échelle du périmètre d'étude de la CCOP, soit de la PRA du Plateau Picard, est de 7 010 €/ha (soit une augmentation de 7 % par rapport à 2015), inférieure par rapport à la moyenne départementale (8 230 €/ha, avec une baisse de 3 % par rapport à 2015) (source : Le prix de terres agricoles – Analyse des marchés fonciers ruraux 2016 – Safer – mai 2017).

## Proximité des exploitations agricoles

L'article L.111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L.111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

En 2015, sur l'ensemble du périmètre de la CCOP, un total de 108 exploitations pratiquant une activité d'élevage a été recensé. À l'exception des communes de le Crocq et le Quesnel-Aubry, l'activité d'élevage concerne l'ensemble des communes de la CCOP.

Des informations connues de la Direction Départementale des Territoires (DDT), sont déclarés :

Commune	Exploitation	Régime	Arrêté	Activités
Abbeville-Saint-Lucien	Sté. Agora	ICPE	28/03/1970	Coopérative agricole
	GAEC du « Vieux Château »	ICPE	13/03/2015	Bovins
Ansauvillers	GAEC Blancke	ICPE	02/06/2006	Bovins (2 sites)
	EARL Dumontier	RSD	/	Bovins
	Exploitation Mesnard	RSD	06/06/2006	Bovins
	Exploitation Vermeulen	ICPE	14/12/2009	Bovins
Bacouël	Sté. Agora	ICPE	31/12/1975	Coopérative agricole
Beauvoir	EARL Budin-Defrance	ICPE	18/04/2006	Bovins
	Exploitation Parquet	ICPE	18/12/2003	Bovins
Blancfossé	GAEC de la Couture	ICPE	21/07/2005	Bovins
	GAEC Saint-Rémi	ICPE	20/10/2015	Bovins
	EARL Beuvrier	ICPE	07/12/2006	Bovins
	Exploitation Colet	RSD	26/06/2006	Bovins
	Exploitation Doby	RSD	21/01/2005	Bovins
Bonneuil-les-Eaux	GAEC du « Fond Saint-Pierre »	ICPE	02/10/2012	Bovins
	GAEC Saint-Rémi	ICPE	22/11/2008	Bovins
		ICPE	20/10/2015	Bovins
	Exploitation Foucque	RSD	2006	Bovins
Bonvillers	Exploitation Mathon	RSD	/	Bovins
Breteuil	Sté. Agora	IPCE	18/11/64	Coopérative agricole
	EARL Ricard	RSD	06/06/2006	Bovins
	EARL Thoma	ICPE	16/10/2014	Bovins / silos
	Exploitation Devisme	RSD	/	Activité terminée
	Exploitation Pingrenon	RSD	/	Bovins (2 sites)
Broyes	GAEC Forest	ICPE	25/07/2006	Bovins
	GAEC du « Mont Soufflard »	ICPE	26/04/2002	Volailles
	EARL Corniquet	RSD	23/11/2006	Bovins

Commune	Exploitation	Régime	Arrêté	Activités
Broyes	Exploitation Taillieu	RSD	/	Bovins
Bucamps	GAEC de « la Fosse Hérault »	RDS	/	Ovins
Catheux	GAEC Demazier	RSD	29/06/2005	Bovins
	EARL des Araums	RSD	10/02/2006	Bovins
	EARL de la Celle	RSD	10/02/2006	Bovins
	EARL Decorneille	ICPE	12/03/2017	Bovins
Choqueuse-lès-Bénards	GAEC du Marronnier	ICPE	22/01/2002	Bovins / volailles
Conteville	Exploitation Vandecaveye	RSD	/	Bovins
Cormeilles	GAEC Depaty	ICPE	15/09/2006	Volailles
	GAEC de Saint-Aubert	RSD	15/09/2006	Bovins
	GAEC Tallon	RSD	/	Bovins (2 sites)
	EARL Nervet	RSD	15/09/2006	Bovins
Doméliers	GAEC Demoor	RSD	2006	Bovins
	GAEC « les Pierres »	ICPE	31/01/2006	Bovins
	EARL Douchet	RSD	2006	Bovins / silos (3 sites)
	Exploitation Delatoile	RSD	11/10/2005	Bovins
Esquennoy	EARL Cnudde	RSD	01/12/2011	Chevaux
	EARL « les Ormeaux »	RSD	03/01/2012	Bovins
Fléchy	GAEC Payen	RSD	24/12/2004	Bovins
	Exploitation Crignon	ICPE	28/01/2000	Bovins
Fontaine-Bonneleau	GAEC Bonneleau	ICPE	02/09/2011	Porcins
	GAEC Cornet	ICPE	08/09/2011	Bovins
	GAEC Longueppe	ICPE	02/09/2011	Bovins
	GAEC Pinglez Frères	ICPE	02/09/2011	Bovins
		RSD	08/04/2005	Bovins (2 sites)
	Exploitation Carroye	RSD	03/05/2000	Bovins
	Exploitation Prévost	RSD	06/06/2006	Bovins
Exploitation Vasselle	RSD	09/10/2006	Bovins (2 sites)	
Froissy	Sté. Agora	IPCE	03/01/1953	Coopérative agricole
	EARL de « Provinlieu »	RSD	/	Ovins / porcins
	Exploitation Liénard	RSD	/	Ovins
La Hérelle	Exploitation Delattre	ICPE	13/06/2012	Bovins
Maisoncelle-Tuilerie	GAEC Levoir	ICPE	03/08/2005	Bovins
	Exploitation Joly	ICPE	01/07/2010	Bovins (2 sites)
	Exploitation Chevalier	RSD	28/09/2006	Bovins / volailles
Le Mesnil-Saint-Firmin	Exploitation Gheeraert	RSD	/	Bovins (2 sites)
Montreuil-Sur-Brèche	Ferme de la Vallée	ICPE	27/11/2017	Volailles
Mory-Montcru	SLC Porquier-Maillard	ICPE	15/11/2016	Silos
		RSD	15/11/2016	Bovins

Commune	Exploitation	Régime	Arrêté	Activités
Mory-Montcru	SLC Porquier-Maillard	RSD	21/10/2006	Bovins
Noyers-Saint-Martin	EARL Douay	ICPE	03/03/2016	Bovins
		RSD	/	Bovins (2 sites)
	EARL Ménard	RSD	26/10/2006	Bovins
	Exploitation Noyers	RSD	20/03/2002	Bovins
Oroër	GAEC Mullot	RSD	16/11/2005	Ovins
	EARL Lasne Jacques	RSD	11/10/2010	Bovins
Ourcel-Maison	Exploitation Laly	RSD	21/05/2002	Volailles
	Exploitation Pype	RSD	06/06/2006	Ovins
Paillart	GAEC Derivery	ICPE	02/07/2007	Bovins (2 sites)
	Ferme du Val de Noye	RSD	/	Volailles
	Élevage Longuépée	ICPE	17/04/2015	Canins
	Exploitation Paris	RSD	/	Bovins
Plainville	GAEC Sorel	ICPE	05/12/2006	Bovins
Reuil-Sur-Brèche	SCEA de la Brèche	RSD	28/09/2006	Ovins
	GAEC Montois	ICPE	17/03/2008	Bovins
	Exploitation Boulanger	RSD	28/09/2006	Bovins
	Exploitation Lagache	RSD	06/06/2006	Bovins
	Exploitation Petigny	RSD	18/05/2007	Bovins
Rocquencourt	GAEC Lamermont	ICPE	18/04/2005	Bovins
Rouvroy-Les-Merles	Exploitation Dewaele	RSD	2006	Bovins
Saint-André-Farivillers	SCEA de Calmont	RSD	28/09/2006	Bovins
	GAEC Commelin	ICPE	28/09/2005	Bovins
	EARL du Domaine de la Cense	RSD	06/06/2006	Ovins
	EARL Hermand	RSD	06/06/2006	Ovins
Sainte-Eusoye	Exploitation Budin	RSD	06/06/2006	Bovins (2 sites)
Sérévillers	EARL Pauwels	ICPE	07/11/2000	Bovins
	EARL Rayez	ICPE	11/03/2008	Bovins
	Exploitation Verleye	ICPE	02/07/2007	Bovins
Thieux	EARL Demazure	ICPE	18/08/2014	Bovins
	EARL Leroy	ICPE	03/10/2006	Bovins
	Exploitation Jouvallez	RSD	09/07/2000	Bovins
	Exploitation Versluys	RSD	06/06/2006	Bovins
Troussencourt	EARL du « Château »	RSD	/	Bovins
Vendeuil-Caply	Exploitation Levieille	RSD	2004	Bovins
	Exploitation Kastelyn	RSD	2006	Bovins (2 sites)
Villers-Vicomte	Exploitation Lambert	RSD	01/09/2008	Chevaux
	Exploitation Traen	RSD	06/06/2000	Bovins

(sources : données Cartélie ; base de données des installations classées ; DDT)



## Économie du foncier et mitage des zones agricoles

La SAU des exploitations qui ont leur siège dans le périmètre d'étude de la CCOP est en augmentation de 12,89 ha sur la période 2000-2010. En 2010, 336 sièges d'exploitations ont été recensés sur les 52 communes de la CCOP, un chiffre en baisse par rapport à 2000 qui en comptait 383. L'activité d'élevage est présente au sein de l'intercommunalité avec 10 252,5 UGB (*Unités Gros Bétail*) en 2010, en diminution par rapport à 2000, qui comptait 12 744,91 UGB.

### La PRA du Plateau Picard :

L'activité agricole dominante qui caractérise les communes du Plateau Picard est la production de grandes cultures et de betteraves. Des productions spécialisées (*légumes*) sont également présentes. Les terres labourables occupent plus de 90 % de la SAU.

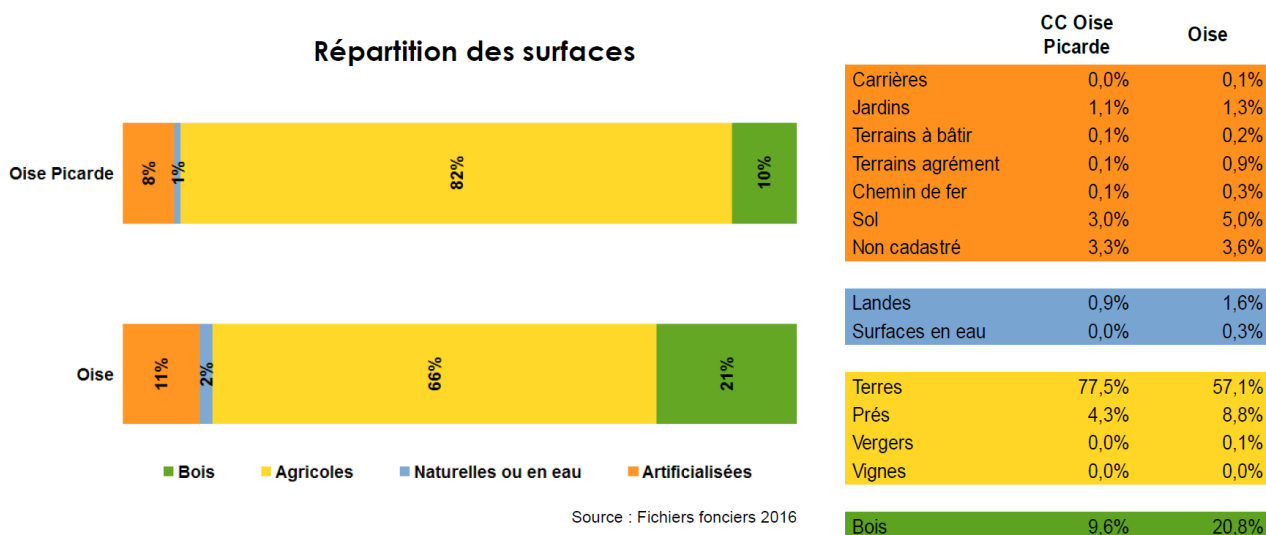
Les terres limoneuses du type « limon battant » ou « limon mouillant de vallon » sont dominantes dans cette PRA. Les rendements potentiels de ces sols sont élevés sur les parcelles drainées. Ils peuvent atteindre 90 à 95 q/ha pour le blé (*8 années sur 10*). Leur valeur agronomique peut être considérée comme excellente (*source : Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise – 1997*).

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc, ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement : filtrage de l'eau, réduction de CO2, biodiversité (*ex : les abeilles*). Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Le SCoT doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles « A » devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

## Occupation du sol





La superficie du périmètre de la CCOP est de 39 562 hectares, dont :

	Surface occupée (en ha)	Pourcentage de sol occupé
<b>Bâti</b>	1 664,30	4,21
<b>Agricole</b>	32 694,20	82,64
<b>Bois</b>	3 771,36	9,53
<b>Zones naturelles</b>	374,20	0,95
<b>Eau</b>	3,35	0,01

(source : Données MAJIC 2009)

## Évolution des espaces agricoles

les 52 communes du périmètre de la CCOP ont clôturé leur remembrement :

Commune	Remembrement	Commune	Remembrement
Abbeville-Saint-Lucien	09/01/1998	La Hérelle	05/11/1971
Ansauvillers	14/12/1962	Maisoncelle-Tuilerie	11/01/2010
Bacouël	06/03/2006	Le Mesnil-Saint-Firmin	06/03/2006
Beauvoir	26/09/1990	Montreuil-Sur-Brèche	03/05/2010
Blancfossé	18/07/1977	Mory-Montcrux	07/02/1978
Bonneuil-Les-Eaux	07/12/2000	La Neuville-Saint-Pierre	25/11/1996
Bonvillers	09/05/1966	Noirémont	11/01/2010
Breteuil	07/12/2000	Noyers-Saint-Martin	11/01/2010
Broyes	07/10/1982	Oroër	13/12/2005
Bucamps	15/03/1996	Ourcel-Maison	26/10/1999
Campremy	15/03/1996	Paillart	07/12/2000
Catheux	29/01/1987	Plainville	07/10/1982
Chepoix	26/09/1990	Puits-La-Vallée	26/10/1999
Choqueuse-Lès-Bénards	28/02/1963	Le Quesnel-Aubry	03/05/2010
Conteville	11/03/1958	Reuil-Sur-Brèche	09/01/1998
Cormeilles	01/03/1996	Rocquencourt	06/03/2006
Le Crocq	01/03/1996	Rouvroy-Les-Merles	26/09/1990
Croissy-Sur-Celle	18/07/1977	Saint-André-Farivillers	11/01/2010
Doméliers	02/11/1953	Sainte-Eusoye	11/01/2010
Esquennoy	07/12/2000	Sérévillers	06/03/2006
Fléchy	07/12/2000	Tartigny	06/03/2006
Fontaine-Bonneleau	16/10/1952	Thieux	15/03/1996
Froissy	11/01/2010	Troussencourt	26/10/1999
Le Gallet	22/01/1993	Vendeuil-Caply	11/01/2010
Gouy-Les-Groseillers	18/09/1995	Viefvillers	22/01/1993
Hardivillers	26/10/1999	Villers-Vicomte	02/05/1995

Le module cartographique Cartélie de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : [site de la Préfecture de l'Oise - Évolution des espaces agricoles](#).

Ainsi que l'évolution de l'urbanisation : [site de la Préfecture de l'Oise - Évolution de l'urbanisation dans l'Oise](#).

## **La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF)**

Les modalités de saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF), qui remplace la Commission Départementale de Consommation d'Espaces Agricoles (CDCEA), sont consultables sur la [plaquette de la CDPENAF de l'Oise](#) élaborée par le Service de l'Économie Agricole (SEA) de la DDT de l'Oise.

### **Productions agricoles identifiées**

Le périmètre de la CCOP n'est pas concerné par une production agricole protégée, telle que : les productions AOC-AOP (*Neufchâtel*), les productions AOP (*Calvados et Pommeau de Normandie*) et les productions IGP (*Cidre de Normandie, Volaille de Champagne*).

En cas de réduction substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation protégée ou contrôlée (AOC, AOP, IGP) ou d'une atteinte substantielle aux conditions de production de ladite appellation, l'autorité compétente de l'État peut saisir la CDPENAF du projet pour avis conforme.

*(AOC : Appellation d'Origine Contrôlée ; AOP : Appellation d'Origine Protégée ; IGP : Indication Géographique Protégée)*

### **Agriculture et documents d'Urbanisme**

Le sol est une ressource rare, épuisable et difficilement renouvelable. Il a un rôle clé dans l'aménagement du territoire : dans le cycle de l'eau par exemple, il permet la gestion des eaux pluviales, limite le ruissellement, permet l'infiltration, etc. Le sol filtre et stock la pollution urbaine (*métaux lourds, polluants organiques, pathogène, etc*). C'est également un support au développement végétal et plus globalement à la biodiversité.

Le développement urbain se fait souvent au détriment des sols se situant aux abords du tissu urbain quel que soit le potentiel agronomique de ces terres. La protection des espaces agricoles est un enjeu important car l'agriculture elle-même s'inscrit à la croisée de multiples enjeux.

L'agriculture est l'ensemble des travaux réalisés permettant de valoriser les sols en vue d'une production végétale et/ou animale. Elle est également la source d'une industrie agro-alimentaire puissante. Les productions sont orientées vers le marché intérieur mais aussi et surtout dans l'Oise vers les marchés à l'exportation. Plus généralement, il s'agit de l'ensemble des activités développées par l'homme, dans un milieu biologique et socio-économique donné, pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux destinés à son alimentation.

Les parcelles agricoles permettent également la préservation de la biodiversité et des équilibres écologiques, la circulation des espèces. Indirectement, les lisières agricoles contribuent à lutter contre l'imperméabilisation des sols responsable des inondations. La couverture des sols participe à la lutte contre l'érosion. Enfin, les espaces agricoles ont des fonctions récréatives, patrimoniales et d'identité de territoire. Ils permettent un cadre de vie agréable.

Ces derniers points témoignent de la multi-fonctionnalité de notre agriculture et de la place qu'elle est appelée à jouer dans l'aménagement de notre territoire.

La réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles est un sujet de plus en plus prégnant dans le contexte législatif et réglementaire. En 1976, la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » est précurseur en matière de protection environnementale et notamment sur les impacts environnementaux. Suivront des lois davantage axées sur la consommation des espaces agricoles à partir des années 2000 (*la loi Solidarité Renouvellement Urbain en 2000, les lois « Grenelle » en 2009 et 2010, la Loi de Modernisation de l'Agriculture en 2010, la loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt en 2014 et la loi Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové*).

Le code de l'urbanisme dans ses premières lignes, précise (*article L.101-2*) que l'action des collectivités en matière d'urbanisme vise notamment : « la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ». À ce titre et afin d'aider les collectivités dans la prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, les services de l'État dans l'Oise ont édité un livret conseils disponible en cliquant sur l'image ci-contre. Celui-ci reprend la démarche à suivre pour intégrer l'agriculture dans les documents d'urbanisme, ainsi que la traduction de l'agriculture dans les différentes pièces constituant desdits documents.



Le livret propose une liste d'éléments (*non exhaustive*) à aborder lors de la production des diagnostics agricoles. Ces éléments sont à analyser indépendamment, puis à corréliser et enfin à étudier par rapport aux autres thématiques (*transversalité*).

## Annexe conduite d'un diagnostic agricole

### Mise en œuvre d'un diagnostic agricole :

Le diagnostic agricole doit permettre une prise en compte fidèle des activités agricoles en place : potentialités et caractéristiques de l'activité agricole sur la commune. Il doit aussi intégrer les projets agricoles connus, en fonction de la qualité des terrains agricoles (*potentiel agronomique, fonctionnalité*), des projets de développement des agriculteurs et des candidats à l'installation. La réalisation d'une cartographie communale des terres agricoles selon l'importance de leur enjeu constitue un outil essentiel.

La prise en compte des enjeux agricoles dégagés dans le rapport de présentation et intégrés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (*PADD*) du document d'urbanisme permet de présenter un véritable « projet agricole » pour la commune. Il s'agit aussi d'envisager des modes de gestion à plus ou moins long terme.

## Contenu d'un diagnostic agricole :

Le diagnostic comprend :

- un rapport ;
- une cartographie.

Afin de réaliser le diagnostic, plusieurs outils sont utilisables, notamment :

- des données statistiques (*démographie, superficies, système d'exploitation*) et prospectives (*successions, potentiel productif, installations*) ;
- des cartes thématiques (*épandage, pente utilisation, utilisateurs, successions*) ;
- une carte de l'importance des terrains pour l'agriculture (*aptitude culturelle des sols, composition des sols*) ;
- des enquêtes de terrain et l'analyse à dire d'acteurs.

Le diagnostic doit aboutir à des propositions d'amélioration et de confortement, en identifiant des mesures opérationnelles.

## Éléments à prendre en compte dans un diagnostic agricole :

- Des données statistiques relatives à l'agriculture (*nombre et évolution des emplois agricoles, nombre et évolution des exploitations agricoles*) et prospectives (*successions, potentiel productif, installations*), comprenant :
  - des cartes thématiques (*épandage, pente, utilisation, etc*) ;
  - une carte de l'importance des terrains pour l'agriculture (*aptitude culturelle des sols*) ;
  - des enquêtes de terrain et une analyse à dire d'acteurs.
- Des données cartographiques définissant les zones agricoles stratégiques à enjeux les plus forts, devant prioritairement être exclus de l'urbanisation, en fonction :
  - du potentiel productif : périmètres AOC, zones de production (*maraîchage, horticulture, etc*), parcelles mécanisables, zones épandables, agriculture biologique, mesures agro-environnementales, etc ;
  - de la fonctionnalité des exploitations : parcelles stratégiques proches des bâtiments d'exploitation, voiries d'accès à ces espaces (*éviter l'enclavement*) ;
  - des investissements publics réalisés : zones remembrées, secteurs irrigués ou drainés, etc ;
  - du respect des distances réglementaires sanitaires pour les bâtiments ou exploitations (*régimes ICPE ou RSD*) ;
  - de la pression foncière pour les communes périurbaines : proximité de diffuseurs autoroutiers, part de la consommation d'espace agricole élevée en comparaison de la surface agricole communale.

***Cette énumération n'est pas exhaustive, elle méritera d'être adaptée au contexte territorial.***

(Fiche mise à jour le 05 septembre 2019 - © DDT de l'Oise)